

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° DP 88/2023

PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Du Mercredi 11 au Samedi 14 Octobre 2023

Nous, Ludovic OTHMAN, Adjoint délégué aux Sports, Commerces, Vie Associative, Emploi et Développement Economique,

- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-21-1°
- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18
- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22-2°
- Vu, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L2121-1 L2125-1 et suivants et L3111-1 et suivants
- Vu, l'arrêté portant délégation de fonctions à Monsieur Ludovic OTHMAN en date du 29 Mars 2022
- Vu, la Délibération du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2018 portant modifications des tarifs d'occupation du domaine public
- Vu, la demande faite par le Forum Jacques Prévert en date du 29 Septembre 2023

Considérant qu'il y a lieu de soutenir les manifestations d'intérêt général sur le territoire communal,

Considérant le caractère d'intérêt local de la demande il y a lieu d'autoriser temporairement l'occupation à titre gracieux du Domaine Public lors de ces manifestations.

ARRÊTONS

Article 1 :

Le Forum Jacques Prévert, représenté par Monsieur CAUSSIN Pierre, sis 1 Rue de l'Olivier est autorisé à occuper le domaine public de façon précaire et révoicable, **à titre gracieux**, les lieux et dates ci-dessous désignés pour leur rencontre artistique.

PARVIS DU FORUM

Occupation du domaine public :

- Mercredi 11 Octobre 2023 de 8H00 à 20H00

Ouverture au Public :

- Mercredi 11 Octobre 2023 de 9h00 à 19h00

PLACE ST PIERRE ET DEVANT LA RESIDENCE PRE CARRE

Occupation du domaine public :

- Jeudi 12 Octobre 2023 de 8H00 à 22H00

Ouverture au Public :

- Jeudi 12 Octobre 2023 de 9h00 à 21H00

RUE DU BOSQUET DEVANT LE CENTRE SOCIAL ET L'ECOLE SPINELLI

Occupation du domaine public :

- Vendredi 13 Octobre 2023 de 8H00 à 20H00

Ouverture au Public :

- Vendredi 13 Octobre 2023 de 9h00 à 19h00

DEVANT CASINO RUE DE L'EUSIERE

Occupation du domaine public :

- Samedi 14 Octobre 2023 de 8H00 à 18H00

Ouverture au Public :

- Samedi 14 Octobre 2023 de 9h00 à 19h00

RUE DE L'ASPRE ENTRE LES DEUX ACCES 0 LA RUE DES ARBOUSIERS

Occupation du domaine public :

- Du Mercredi 11 Octobre 2023 à 8H00 au Samedi 14 Octobre 2023 à 20H00

Ouverture au Public :

- Du Mercredi 11 Octobre e 2023 à 9h00 au Samedi 14 Octobre 2023 à 19h00

Article 2 :

Le Forum Jacques Prévert prendra toutes dispositions relatives aux autorisations préalables nécessaires à la conduite de l'activité qu'il dispensera sur cet espace, notamment au regard des réglementations dans les domaines sanitaires ou administratifs.

Article 3 :

L'occupant, s'engage à veiller à ce que les normes sanitaires en vigueur soient respectées.

Article 4 :

L'espace occupé devra être entièrement libéré au terme de la durée de la présente autorisation. Le bénéficiaire est personnellement responsable de toute dégradation du domaine qui serait constatée à l'issue de l'occupation.

Article 5 :

Un arrêté réglementant les dispositions relatives aux stationnements et la circulation sera pris dans les délais.

Article 6 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage 72 heures à l'avance et sera notifié à l'intéressé.

Article 7 :

Madame la Directrice Générale des Services, le Responsable de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du Présent arrêté dont une copie leur sera transmise pour ampliation.

Fait à Carros, le 2 Octobre 2023

Pour le Maire, par délégation,
L'Adjoint,




Ludovic OTHMAN

Requ. le. 13/10/2023